

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 NOVEMBRE 2021

TRAVAUX

AMENAGEMENT DU PARKING RELAIS DE L'ERMITAGE – AUTORISATION DE SIGNER LES MARCHES DE TRAVAUX

Le projet porte sur la création d'un parking relais à l'extrémité amont de l'avenue de l'Ermitage et à proximité immédiate du contournement routier de Thonon-les-Bains et de ses accès (entrée et sortie) n° 2.

Ce parking sera d'une capacité globale de 176 places et aura une superficie de moins d'un hectare. Il comprendra 3 emplacements réservés aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR) et 4 emplacements spécifiques à la recharge de véhicules électriques (IRVE-Infrastructure de recharge de véhicules électriques). **Fortement végétalisé, il présentera, une fois terminé, une biomasse (arbres, arbustes, haies...) supérieure à la situation antérieure du site.**

L'entrée et la sortie de ce parking éclairé (hors période nocturne 23h-5h) seront gérées par des accès contrôlés (barrières levantes). En outre, le site bénéficiera d'un dispositif de téléprotection.

Enfin, l'avenue de l'Ermitage, entre le giratoire proche du parking et le contournement, sera recalibrée permettant une circulation en double sens avec l'intégration de deux arrêts bus en encoche. Il est rappelé, à cet égard, qu'hormis les bus, la partie terminale de l'avenue de l'Ermitage restera à sens unique, comme aujourd'hui.

L'Autorité Environnementale, par décision en date du 26 avril 2021, à l'issue d'un examen au titre du « cas par cas », a considéré que le projet, compte tenu de ses caractéristiques et des mesures d'accompagnement prévues, ne nécessitait pas d'évaluation environnementale.

Par ailleurs, la DDT (Direction Départemental des Territoires, service Eau-Environnement), au titre de la loi sur l'eau, n'a pas formulé d'observation sur le dispositif prévu pour assurer, notamment, le bon écoulement et l'infiltration des eaux de pluies.

Ce projet a fait l'objet d'un permis d'aménager délivré le 4 juin 2021.

Les travaux sont allotés comme suit :

- Lot n° 1 : Terrassement et soutènements spéciaux.
- Lot n° 2 : Fondations, réseaux et revêtements spéciaux.
- Lot n° 3 : Aménagements paysagers.

La maîtrise d'œuvre de conception et de suivi d'exécution de cet ouvrage est assurée, en régie, par les services techniques municipaux : service Voirie pour les lots n° 1 et 2, et service Espaces Verts pour le lot n° 3.

À l'issue d'une période de préparation de chantier d'un mois qui démarrera dès la notification du marché, les délais d'exécutions seront les suivants :

- Pour le lot n° 1 : durée continue de cinq mois.
- Pour le lot n° 2 : durée de six semaines dès le démarrage du chantier (notamment pour réaliser la nouvelle géométrie et fondation de l'avenue de l'Ermitage, ainsi qu'une partie de l'enfouissement des réseaux humides), puis interruption (notamment pour permettre un usage en double sens et sécuritaire de la portion de l'avenue de l'Ermitage). Le reste des prestations sera effectué dans un délai de 2 mois et demi à compter de la date de reprise indiquée dans l'ordre de service. Ainsi, au total, les prestations dureront 4 mois.
- Pour le lot n° 3 : durée de huit semaines à compter de la date de démarrage indiquée dans l'ordre de service (automne 2022, période favorable de plantations pour assurer une meilleure condition de pousse et de croissance des variétés sélectionnées).

À l'issue de la consultation d'entreprises, la Commission d'appel d'offres, réunie le 15 novembre 2021, a donné un avis favorable à la conclusion des marchés suivants pour un montant total de 1 209 132,10 € HT (1 450 958,52 € TTC) :

Lots	Entreprises	Montants en € HT
Lot 1 : Terrassements et soutènements spéciaux	BENEDETTI – GUELPA (74190 PASSY)	499 886,70
Lot 2 : Fondations, réseaux et revêtements spéciaux	COLAS FRANCE (Agence de PERRIGNIER 74550)	649 286,20
Lot 3 : Aménagements paysagers	MILLET PAYSAGE ENVIRONNEMENT (73420 DRUMETTAZ - CLARAFOND)	59 959,20

Ce faisant, le bilan prévisionnel de l'opération sera le suivant :

Frais de maîtrise d'ouvrage dont :	69 232,00 €
<i>Frais du coordonnateur Sécurité Santé</i>	<i>4 990,00 €</i>
<i>Annonces légales</i>	<i>3 000,00 €</i>
<i>Etudes et diagnostics préalables</i>	<i>61 242,00 €</i>
<i>Frais de maîtrise d'œuvre</i>	<i>Maîtrise d'œuvre communale</i>
Travaux	1 209 132,10 €
Divers et imprévus (estimé à 5 % du montant des travaux)	60 456,61 €
Total HT	1 338 820,71 €
TVA 20 %	267 764,14 €
Total TTC	1 606 584,85 €

Sur proposition de Monsieur FAVRAT, le Conseil Municipal décide, par 34 voix pour, 1 abstention (Monsieur DUVOCELLE porteur du pouvoir de Madame BAUD ROCHE) et 2 voix contre (Monsieur DALIBARD et Monsieur DUVOCELLE), :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés de travaux susvisés,
- d'autoriser dès à présent Monsieur le Maire à solliciter toutes les subventions possibles auprès de tout organisme ou collectivité pour la réalisation de ce projet.

----- Fin du document -----